

LE PRÉSIDENT

N° 3002/FCD/LICENCES/SYGELIC

Dossier suivi par Fanny DEDIEU

☎ 01.79.86.34.86- ✉ f.dedieu@lafederationdefense.fr

NOTE

RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES LICENCES DE LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE AU TITRE DE LA SAISON 2018/2019

(VALIDITÉ DE LA PÉRIODE : 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019)

- Références** : - Code du sport.
- Statuts de la Fédération des Clubs de la Défense (FCD) Titre II, articles 9,12 et 13.
- Note n° 3000/FCD/Assurances du 1^{er} août 2018 (en cours de diffusion)
- Document abrogé** : - Note n° 3002/FCD/LICENCES du 1^{er} août 2017.
- Pièces jointes** : - 7 annexes.

La présente note a pour objet de préciser les modalités d'établissement des licences et autres titres réalisés au profit des adhérents permanents et temporaires des clubs affiliés à la Fédération des clubs de la défense au titre de la saison 2018/2019. Pour rappel, les clubs sont les membres de la fédération et les licenciés, les adhérents des clubs.

Depuis 2011, une seule procédure est autorisée pour les prises de licence et les titres temporaires : l'application informatique de gestion « SYGELIC » accessible depuis le portail internet de la FCD :

<https://www.lafcd.fr/>

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or - CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex
Téléphone : 01 79 86 34 89 - PNIA : 821 947 34 89 - Télécopie : 01 79 86 34 84
www.lafederationdefense.fr

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Membre du comité national olympique et sportif français
Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015

1. LES LICENCES ET TITRES TEMPORAIRES (Titre II des Statuts et Règlement intérieur de la FCD)

1.1 LA LICENCE PERMANENTE (LP)

Tout adhérent d'un club affilié à la Fédération des clubs de la défense (FCD) est **obligatoirement** licencié. Il est titulaire d'une licence numérotée délivrée par la FCD (annexe 1), répertoriée dans une base de données.

Pour la saison 2018/2019, son coût est maintenu à **16,50 euros**. Si l'option « assurance chasse » est activée, il est demandé un supplément de **6 euros**.

Les personnels qui rejoignent leurs nouvelles affectations en outre-mer ou à l'étranger sont autorisés à effectuer les demandes de licence dès le 1^{er} juillet 2018. Cette dérogation ne vaut que pour la première année d'affectation. Pour le reste des clubs FCD, **la saison sera ouverte sur SYGELIC à partir du 1^{er} août 2018.**

1.2 LE TITRE TEMPORAIRE (TT)

Les personnes non titulaires de la licence FCD peuvent être autorisées à **pratiquer occasionnellement** une activité artistique, culturelle ou sportive limitée dans le temps (72 heures) sous réserve que celle-ci ne soit pas inscrite au calendrier des manifestations nationales ou aux phases de sélections régionales de la FCD.

Pour la saison 2018/2019 son coût est de **4 euros**.

1.3 LE TITRE TEMPORAIRE PARTICULIER (TTP)

Les personnels relevant de la communauté de la défense participant aux activités de cohésion organisées par les formations, établissements ou services, dans le cadre des actions sociales communautaires et culturelles, peuvent bénéficier d'un titre temporaire particulier (TTP) de la FCD pour chacune de ces activités qui ne peuvent excéder 72 heures. Ce TTP peut être délivré **autant que de besoin dès lors que la personne ne peut être considérée en service**. Il permet à son titulaire de bénéficier des garanties d'assurance contractée collectivement par la FCD.

Son coût est de **2 euros** par activité et par personne pour la saison 2018/2019.

Pour cette demande, il convient d'adresser systématiquement à la fédération la note d'organisation diffusée par le commandement par téléchargement via « SYGELIC ».

2. LES MODALITÉS DE SAISIE DES LICENCES (Saison 2018/2019)

Les informations nécessaires à l'établissement des licences ou titres temporaires doivent exclusivement être saisies à partir de l'extranet « **SYGELIC** ».

Depuis le 1^{er} septembre 2015, le club doit renseigner une « **carte de visite** » (photographie administrative du club) qui est la condition préalable et obligatoire à toute prise de licence. Aucune licence ne peut être prise si ce document n'est pas complètement renseigné et validé par les instances dirigeantes du club (annexe 2). À la suite des évolutions apportées sur « **SYGELIC** » pour cette nouvelle saison, l'annexe 7 récapitule toutes les nouvelles procédures.

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or - CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex
Téléphone : 01 79 86 34 89 - PNIA : 821 947 34 89 - Télécopie : 01 79 86 34 84
www.lafederationdefense.fr

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Membre du comité national olympique et sportif français
Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015

2.1 MODALITÉS PRATIQUES

Les activités sportives et culturelles ainsi que les origines des licenciés sont codifiées et sont présentées sous la forme de liste. L'annexe 3 rappelle la codification des origines.

Les modalités de paiement des licences relèvent du prélèvement bancaire. Pour mémoire le mandat de prélèvement SEPA et le RIB sont donnés en modèle dans l'annexe 4.

Nota : ne pas oublier de renouveler le mandat de prélèvement et le RIB dans le cas de changement de coordonnées bancaires.

Les licences sont effectives dès la validation du panier. Cette formalité accomplie, l'adhérent devient licencié de la FCD et peut participer à toutes les activités, manifestations sportives et culturelles.

La licence est dématérialisée, elle est délivrée directement au licencié dans sa boîte de messagerie personnelle sur une adresse communiquée lors de la demande de licence. Elle peut être matérialisée par impression par le club ou par le licencié lui-même. Pour cette saison elle est accessible en pièce jointe du mail d'envoi.

Nota : les adresses professionnelles de type « prenom.nom@intradef.gouv.fr » ou « prenom.nom@gendarmerie.interieur.gouv.fr » ne sont pas acceptées.

2.2 INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

2.2.1 Les licenciés en situation de handicap.

La FCD accueille au sein de tous ses clubs les personnes en situation de handicap. Pour une meilleure connaissance du nombre de personnes licenciées dans cette situation, permettant le développement d'une politique d'encadrement et de soutien spécifique, il est demandé de cocher, le cas échéant, la case « *en situation de handicap* ».

2.2.2 Le certificat médical

Règlement intérieur : Article 12.1 Délivrance de la licence.

« (...) Toute licence délivrée dans le cadre d'une activité sportive, qu'elle soit de loisir, de compétition ou à risques, doit porter attestation de la délivrance d'un certificat médical conforme à la réglementation en vigueur (...) »

La note n° 1566/FCD/DG du 24 mai 2017 fixe la conduite pratique à tenir depuis le 1^{er} juillet 2017 en ce qui concerne la gestion des certificats médicaux.

L'ensemble des nouvelles dispositions relatives au certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive (obtention et renouvellement d'une licence, activité de loisir ou de compétition, disciplines présentant des contraintes particulières) fait l'objet d'un récapitulatif joint en annexes 5 et 6.

2.2.3 Absence de contre-indication à la pratique d'une discipline ou d'une activité sportive en compétition

La participation aux compétitions sportives organisées ou agréées par la FCD est subordonnée à la présentation d'une licence de la FCD mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée précisément énoncée. Sur présentation d'une licence sportive en cours de validité délivrée par une autre fédération la validation du certificat médical est admise.

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or - CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex
Téléphone : 01 79 86 34 89 - PNIA : 821 947 34 89 - Télécopie : 01 79 86 34 84
www.lafederationdefense.fr

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Membre du comité national olympique et sportif français
Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015

2.2.4 La situation des militaires pratiquant une activité sportive

Les conditions de lien au service des activités sportives ou culturelles pratiquées par les militaires au sein des clubs de la défense sont définies dans l'instruction n° 5705/DEF/SGA/DFP/FM/4 du 25 avril 2002 et par la convention générale liant le ministère des armées et la Fédération des Clubs de la Défense.

3. **RESPONSABILITÉS DES CLUBS ET COUVERTURE D'ASSURANCE**

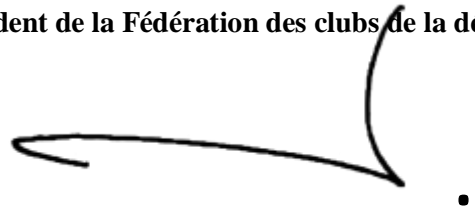
Tous les adhérents des clubs affiliés à la FCD sont tenus d'être titulaires d'une licence FCD.

En cas de non-respect de cette obligation, les clubs affiliés concernés et leurs dirigeants peuvent faire l'objet de sanctions dans les conditions prévues par les règlements disciplinaires des clubs, des ligues et de la fédération. Ils exposent également leur responsabilité à des risques judiciaires civils et pénaux.

Les clubs et adhérents sont assurés par l'assureur « La sauvegarde » du groupe GMF. Le contrat global est contracté par la Fédération des clubs de la défense. Tout adhérent qui souscrit une licence est de facto assuré pour la pratique des activités exercées dans un club affilié à la FCD.

Avec la licence FCD est liée une couverture assurance dont les dispositions contractuelles sont précisées par la note 3000/FCD/Assurances, diffusée annuellement aux clubs. Au-delà de la couverture de base, l'adhérent peut demander à souscrire une couverture complémentaire renforçant les garanties contractuelles.

Le commissaire en chef Yves GLAZ
Président de la Fédération des clubs de la défense



LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or - CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex
Téléphone : 01 79 86 34 89 - PNIA : 821 947 34 89 - Télécopie : 01 79 86 34 84
www.lafederationdefense.fr

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Membre du comité national olympique et sportif français
Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015

ANNEXE 1
FAC SIMILE DE LA LICENCE



LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or - CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex
Téléphone : 01 79 86 34 89 - PNIA : 821 947 34 89 - Télécopie : 01 79 86 34 84
www.lafederationdefense.fr

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Membre du comité national olympique et sportif français
Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015

ANNEXE 2 CARTE DE VISITE

Le club doit renseigner sa « carte de visite » (photographie administrative du club) qui est la condition préalable et obligatoire à toute prise de licence. Aucune licence ne peut être prise si ce document n'est pas complètement rempli et validé par les instances dirigeantes du club. Ce questionnaire apparaît dès la première connexion sur SYGELIC, accessible depuis le site internet www.lafederationdefense.fr (onglet SYGELIC).

The screenshot shows the SYGELIC web application interface. The top navigation bar includes the logo of 'La Fédération Clubs de Défense' and the text 'Système de Gestion des Licenciés et des Clubs'. The main content area is titled 'Carte de visite'. It features a dropdown menu for 'Autres cartes de visite' with the value '999-01-IA'. Below this, a red warning message states: 'Merci de bien vouloir vérifier et confirmer chaque information saisie avant la validation de la carte de visite.' To the right of this message are two green buttons: 'Enregistrer' and 'Valider'. The form is organized into several sections:

- Identité du club:** Contains fields for 'Numéro du club' (999-01-IA), 'Nom du club' (FCD), 'Etat du club' (Actif), and 'Logo' (with a 'Parcourir...' button). A note below the logo field specifies 'Format : jpg ou png - Dimension minimum : 80x44 pixels'.
- Adresse postale:** Contains fields for 'Rue/viaie' (16 bis avenue Prieur de la Côte d'Or), 'Complément d'adresse' (CS 40 300), 'Code postal' (94114), 'Ville' (ARCUEIL CEDEX), and 'Pays' (FRANCE).
- Adresse géographique:** Contains fields for 'Rue/viaie' (16, bis avenue Prieur de la Côte d'Or), 'Complément d'adresse' (CS 40300), 'Code postal' (94114), 'Ville' (ARCUEIL), and 'Pays' (FRANCE).

Each address section also includes a red warning message and 'Enregistrer' and 'Valider' buttons.

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or - CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex
Téléphone : 01 79 86 34 89 - PNIA : 821 947 34 89 - Télécopie : 01 79 86 34 84
www.lafederationdefense.fr

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Membre du comité national olympique et sportif français
Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015

ANNEXE 3 ORIGINES DES LICENCIÉS

CODE	ORIGINE	DÉFINITION
DEF1	DÉFENSE EN ACTIVITÉ	Toute personne (militaire ou civile) de la défense ou de la gendarmerie nationale disposant d'un lien au service statutaire ou contractuel.
DEF11	OFFICIER	
DEF12	SOUS-OFFICIER	
DEF13	MILITAIRE DU RANG	
DEF14	CIVIL	Pas de distinction de catégories pour les personnels civils.
DEF2	DÉFENSE EN NON ACTIVITÉ	Toute personne (militaire ou civile) ayant appartenu à la défense ou à la gendarmerie nationale avec ou sans droit à pension.
DEF21	RESERVISTE / RETRAITÉ MILITAIRE	Ancien militaire ayant quitté l'institution avec le bénéfice d'une pension de retraite militaire
DEF22	RETRAITÉ CIVIL	Ancien personnel civil ayant quitté l'institution avec le bénéfice d'une pension civile de retraite.
DEF23	ANCIEN CIVIL OU MILITAIRE	Ancien civil ou militaire ayant quitté l'institution sans le bénéfice d'une pension civile ou militaire de retraite.
DEF24	FAMILLE	Les familles des personnels en activité ou en non activité. Par famille, il faut entendre « les personnes à charge ».
ED	EXTÉRIEUR DÉFENSE	Toutes les autres personnes admises à adhérer par le comité directeur du club et qui ne constituent pas des ressortissants de l'action sociale des armées selon la définition de ce régime.

NOTA : Les militaires sous contrat d'engagement spécial dans la réserve (ESR), qui alternent période d'activité et période de non activité, sont classés en DEF21 ou DEF23 selon leur situation au titre du code des pensions.

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or - CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex
Téléphone : 01 79 86 34 89 - PNIA : 821 947 34 89 - Télécopie : 01 79 86 34 84
www.lafederationdefense.fr

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Membre du comité national olympique et sportif français
Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015

ANNEXE 4 ACTIVITÉS SPORTIVES

Aïkido	Duathlon	Moto	Ski
Aéromodélisme	Echecs	Motonautisme	Ski de fond
Aéronautique	Equitation	Muay thaï	Ski nautisme
AGEM	Escrime	Musculation	Snow-board
Aquagym-aqua loisirs	Fitness	Natation	Sport et découvertes
Athlétisme	Football (11, 7)	Nautisme	Sports aériens
Automobile	Football américain	NIA	Sports de glace
Autres sports de combat	Force athlétique	Ninjutsu	Squash
Autres Arts martiaux	Futsal	Paint-ball	Subaquatique
Aviron	Golf	Panrace	Surf
Baby gym	Gym aquatique	Parachutisme	Taekwondo
Badminton	Gymnastique artistique	Paramoteur	Taï chi chuan-Qi gong
Ball-trap	Gymnastique entretien	Parapente	Tai jitsu
Base-ball	Gymnastique sportive	Parcours training	Tennis
Basketball	Gymnastique volontaire	Patinages	Tennis de table
Bébé nageur	Gym-tonic	Pêche	Tir
Biathlon	Hand-ball	Pêche au coup	Tir à l'arc
Billard	Handisport	Pêche en mer	Tir loisir plein air
Bowling	Hockey	Pelote basque	Tonga
Boxe anglaise	Jeunes sapeurs-pompiers	Pentathlon	Trail
Boxe éducative	Ji jutsu	Pétanque	Triathlon
Boxe thaï	Judo	Plaisance	Ulm
Cadets de la défense	Karaté	Planche à voile	Ultimate
Canicross	Karting	Plongée sous-marine- apnée	Viet vo dao
Canoë kayak	Kick boxing	Quad	Voile
Capoeira	Kitesurf	Raid aventure	Vol à moteur
Chasse	Krav maga	Randonnée	Vol à voile
Chasse sous-marine	Kung fu	Roller	Volley-ball
Course d'orientation	Loisirs	Rugby à 15	Vtt-bicross
Course hors stade	Lutte	Rugby à 7	Yoga
Cross	Marche aquatique	Rythm & fight	Yoseikan budo
Cross Training	Marche nordique	Sauvetage secourisme	
Cyclisme	Marches (toutes)	Savate	
Cyclotourisme	Monoroue	Savate forme	
Divers sports	Montagne-escalade	Self-défense	

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or - CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex
Téléphone : 01 79 86 34 89 - PNIA : 821 947 34 89 - Télécopie : 01 79 86 34 84
www.lafederationdefense.fr

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Membre du comité national olympique et sportif français
Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015

ACTIVITÉS CULTURELLES

Aéromodélisme	Danse hip hop	Peinture
Activités enfants	Danse modern jazz	Peinture à l'huile
Activités scientifiques	Danse rock n' roll	Peinture à l'eau-aquarelle
Apiculture	Danse salsa	Peinture sur bois
Apprentissage langue étrangère	Danses folkloriques	Peinture sur porcelaine
Aquariophilie	Décoration	Peinture sur soie
Archéologie	Dirigeants	Philatélie
Artisanat	Divers culture	Photo
Arts plastiques	Echecs	Poterie
Astrologie	Encadrement	Radio amateur
Astronomie	Ferronnerie	Reconstitution historique
Bibliothèque	Figurine	Relaxation
Billetterie	Généalogie	Reliure
Bricolage	Gestion de club	Sauna-hammam-spa
Bridge	Gravure	Scrabble
Bureautique - Informatique	Jardinage	Sculpture
Camping	Jeux de cartes	Sculpture sur bois
Cartonnage	Jeux de cartes-tarot	Sculpture sur pierre
Centre aéré	Jeux de société et autres	Secourisme
Céramique-mosaïque-émaux	Jeux informatiques	Sections féminines
Chorale-chant-karaoké	Lecture-écriture	Séjour linguistique
Cinéma vidéo-cinéclub	Littérature-poésie	Sophrologie
Cirque	Magie prestidigitation	Sortie de cohésion
Construction amateur	Maquette	Spectacles
Couture	Modelage	Tableau 3D
Cuisine	Modélisme	Tapisserie
Cynophilie	Musée	Théâtre
Danse classique	Musique	Tourisme
Danse contemporaine	Mycologie	Tricot-crochet-dentelle-pt de croix-tapisserie
Danse country	Oenologie	Vannerie
Danses d'ailleurs	Patchwork	zumba
Danses de salon	Patrimoine aéronautique	


LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or - CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex
Téléphone : 01 79 86 34 89 - PNIA : 821 947 34 89 - Télécopie : 01 79 86 34 84

www.lafederationdefense.fr

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Membre du comité national olympique et sportif français
Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015

ANNEXE 4 MANDAT DE PRÉLEVEMENT ET RIB

FCD Référence Unique du Mandat	MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA	
--	-----------------------------------	---

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) LA FEDERATION DES CLUBS DE LA DEFENSE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LA FEDERATION DES CLUBS DE LA DEFENSE.
 Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
 Veuillez compléter les champs marqués *

Nom du club*	Nom du club titulaire du compte à prélever														
Numéro du club*	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 25%;"> </td> <td style="width: 25%;">-</td> <td style="width: 25%;">-</td> <td style="width: 25%;"> </td> </tr> </table>				-	-									
	-	-													
Adresse du club *	Numéro et nom de la rue														
	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 25%;"> </td> <td style="width: 25%;"> </td> <td style="width: 25%;"> </td> <td style="width: 25%;"> </td> </tr> </table> Ville														
	Code Postal														
	Pays														
Les coordonnées de votre compte *	Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number) <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 25%;"> </td> <td style="width: 25%;"> </td> <td style="width: 25%;"> </td> <td style="width: 25%;"> </td> </tr> </table>														
	Code international d'identification de votre banque – BIC (Bank Identifier Code)														
Nom du créancier *	LA FEDERATION DES CLUBS DE LA DEFENSE														
I. C. S *	Nom du créancier <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 25%;">F</td> <td style="width: 25%;">R</td> <td style="width: 25%;">0</td> <td style="width: 25%;">9</td> </tr> <tr> <td style="width: 25%;">Z</td> <td style="width: 25%;">Z</td> <td style="width: 25%;">6</td> <td style="width: 25%;">6</td> </tr> <tr> <td style="width: 25%;">4</td> <td style="width: 25%;">7</td> <td style="width: 25%;">8</td> <td style="width: 25%;">3</td> </tr> </table> Identifiant Créancier SEPA			F	R	0	9	Z	Z	6	6	4	7	8	3
F	R	0	9												
Z	Z	6	6												
4	7	8	3												
Adresse du créancier	16 Bis avenue Prieur de la côte d'or CS40300														
	Numéro et nom de la rue														
	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 25%;">9</td> <td style="width: 25%;">4</td> <td style="width: 25%;">1</td> <td style="width: 25%;">1</td> </tr> </table> ARCUEIL CEDEX Code Postal Ville			9	4	1	1								
9	4	1	1												
	FRANCE Pays														
Type de paiement *	Paiement récurrent / répétitif <input type="checkbox"/> X														
Signé à *	Lieu	Date:	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 25%;"> </td> <td style="width: 25%;"> </td> <td style="width: 25%;"> </td> <td style="width: 25%;"> </td> </tr> <tr> <td>J</td> <td>J</td> <td>M</td> <td>M</td> </tr> <tr> <td>A</td> <td>A</td> <td>A</td> <td>A</td> </tr> </table>					J	J	M	M	A	A	A	A
J	J	M	M												
A	A	A	A												
	Signature et tampon du club														

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés.

À retourner à : La Fédération des Clubs de la Défense 16 bis, avenue Prieur de la Côte d'or CS 40300 - 94114 Arcueil Cedex	Zone réservée à l'usage exclusif du créancier
--	---

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or – CS 40 300 – 94114 ARCUEIL Cedex
 Téléphone : 01 79 86 34 89 – PNIA : 821 947 34 89 – Télécopie : 01 79 86 34 84
www.lafederationdefense.fr

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative
 Membre du comité national olympique et sportif français
 Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

**Titulaire
F.C.D**

**Domiciliation
SG PARIS XV (03530)
164 RUE DE JAVEL
75739 PARIS**

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03544	00050430659	32

IBAN : FR76 3000 3035 4400 0504 3065 932
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or - CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex
Téléphone : 01 79 86 34 89 - PNIA : 821 947 34 89 - Télécopie : 01 79 86 34 84
www.lafederationdefense.fr

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Membre du comité national olympique et sportif français
Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015

ANNEXE 5

1. DISPOSITIONS RELATIVES AU CERTIFICAT MÉDICAL

PÉRIODICITÉ DE PRÉSENTATION DU CERTIFICAT MEDICAL ATTESTANT DE L'ABSENCE DE CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DU SPORT

Pour le renouvellement de la licence (à l'exception des disciplines à contraintes particulières listées ci-après), un certificat médical d'absence de contre-indication **datant de moins d'un an** est exigé :

- tous les **3 ans** pour les licences qui ouvrent droit à la participation aux compétitions sportives ;
- tous les **3 ans ou plus** (à déterminer par les fédérations sportives) pour les licences qui n'ouvrent pas droit à la participation aux compétitions sportives.

DISPOSITIONS À RESPECTER DURANT LA PHASE DE VALIDITÉ DU CERTIFICAT MEDICAL

À compter du 1^{er} juillet 2017, lorsqu'un certificat médical ne sera pas exigé pour renouveler la licence, le sportif (ou son représentant légal s'il est mineur) attestera avoir répondu à la négative à l'ensemble des rubriques du « Questionnaire Santé – Sport » joint en annexe 6 de la présente note (objet de l'arrêté de 3^{ème} référence).

2. DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF AU SEIN DE LA FCD À COMPTER DE LA SAISON 2017/2018

OBTENIR OU RENOUELER UNE LICENCE POUR LA COMPÉTITION

- Le sportif n'était pas licencié à la FCD lors de la saison 2017/2018

Le sportif doit présenter un **certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport** (ou de la discipline concernée – mention non obligatoire) **en compétition**, datant de **moins d'un an** lors de la demande de 1^{ère} licence.

- Le sportif était déjà licencié à la FCD lors de la saison 2017/2018

Le sportif doit obligatoirement renseigner le « **Questionnaire de santé – sport** » (joint en annexe 6 de la présente note).

- S'il atteste sur le formulaire de demande d'adhésion au club avoir répondu **négativement** à l'ensemble des rubriques du questionnaire, alors la licence peut être renouvelée. La procédure est **déclarative**, le questionnaire renseigné n'est pas demandé par le club.
- S'il informe avoir répondu **positivement** à l'une des rubriques du questionnaire, alors le sportif doit présenter un **nouveau certificat médical** attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport (ou de la discipline concernée) en compétition, datant de **moins d'un an**.

OBTENIR OU RENOUELER UNE LICENCE HORS COMPÉTITION (**PROCÉDURE IDENTIQUE**)

- Le sportif n'était pas licencié à la FCD lors de la saison 2017/2018

Le sportif doit présenter un **certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport** (ou de la discipline concernée – mention non obligatoire), datant de **moins d'un an** lors de la demande de 1^{ère} licence.

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or – CS 40 300 – 94114 ARCUEIL Cedex
Téléphone : 01 79 86 34 89 – PNIA : 821 947 34 89 – Télécopie : 01 79 86 34 84
www.lafederationdefense.fr

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Membre du comité national olympique et sportif français
Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015

- Le sportif était déjà licencié à la FCD lors de la saison 2017/2018

Le sportif doit obligatoirement renseigner le « **Questionnaire de santé – sport** » (joint en annexe 6).

- S'il atteste sur le formulaire de demande d'adhésion au club avoir répondu **négativement** à l'ensemble des rubriques du questionnaire, alors la licence peut être renouvelée. La procédure est **déclarative**, le questionnaire renseigné n'est pas demandé par le club.
- S'il informe avoir répondu **positivement** à l'une des rubriques du questionnaire, alors le sportif doit présenter un **nouveau certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport** (ou de la discipline concernée), datant de **moins d'un an**.

PARTICIPER À UNE COMPÉTITION SPORTIVE DE LA FCD

- Le sportif est détenteur d'une licence « compétition » de la FCD

Le sportif doit présenter sa **licence « compétition » de la FCD en cours de validité**, dans la discipline concernée.

- Le sportif n'est pas détenteur d'une licence « compétition » de la FCD

Le sportif doit présenter un **certificat médical attestant** de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée, datant de **moins d'un an**.

PRATIQUER UNE DISCIPLINE SPORTIVE À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

- Liste des disciplines sportives à contraintes particulières
 - Alpinisme
 - Plongée subaquatique
 - Spéléologie
 - Disciplines sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin, notamment ou exclusivement lorsqu'à la suite d'un coup porté, l'un des adversaires se trouve dans un état le rendant incapable de se défendre et pouvant aller jusqu'à l'inconscience
 - Disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé
 - Disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du modélisme automobile radioguidé
 - Disciplines sportives comportant l'utilisation d'un aéronef à l'exception de l'aéromodélisme
 - Rugby à XV, rugby à XIII et rugby à VII
- Obtenir ou renouveler une licence pour pratiquer une discipline sportive à contraintes particulières

Le sportif doit présenter un **certificat médical attestant** de l'absence de contre-indication à la pratique de la **discipline concernée** (exclusivement), datant de **moins d'un an**, lors de **l'obtention de la 1^{ère} licence** puis lors de son **renouvellement**. La présentation du certificat médical est donc **annuelle**.

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or - CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex
Téléphone : 01 79 86 34 89 - PNIA : 821 947 34 89 - Télécopie : 01 79 86 34 84
www.lafederationdefense.fr

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Membre du comité national olympique et sportif français
Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015

ANNEXE 6



RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE SPORTIVE

QUESTIONNAIRE SANTÉ SPORT - « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON	OUI	NON
<u>Durant les douze derniers mois :</u>		
1. Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>À ce jour :</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu dans les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8. Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or - CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex
Téléphone : 01 79 86 34 89 - PNIA : 821 947 34 89 - Télécopie : 01 79 86 34 84
www.lafederationdefense.fr

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Membre du comité national olympique et sportif français
Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015

ANNEXE 7

LES NOUVEAUTÉS SUR SYGELIC POUR LA SAISON 2018/2019

I. INTÉGRATION DE PHOTO DEPUIS SYGELIC

Pour une licence servant de laissez-passer, l'adhérent peut se rendre au club, vous pourrez ensuite insérer directement sa photo, par exemple en utilisant la webcam de l'ordinateur du club.



The screenshot shows the 'Fédération' user management interface. The 'Photo' field is highlighted with a red circle, indicating the new feature for uploading photos directly from the webcam.

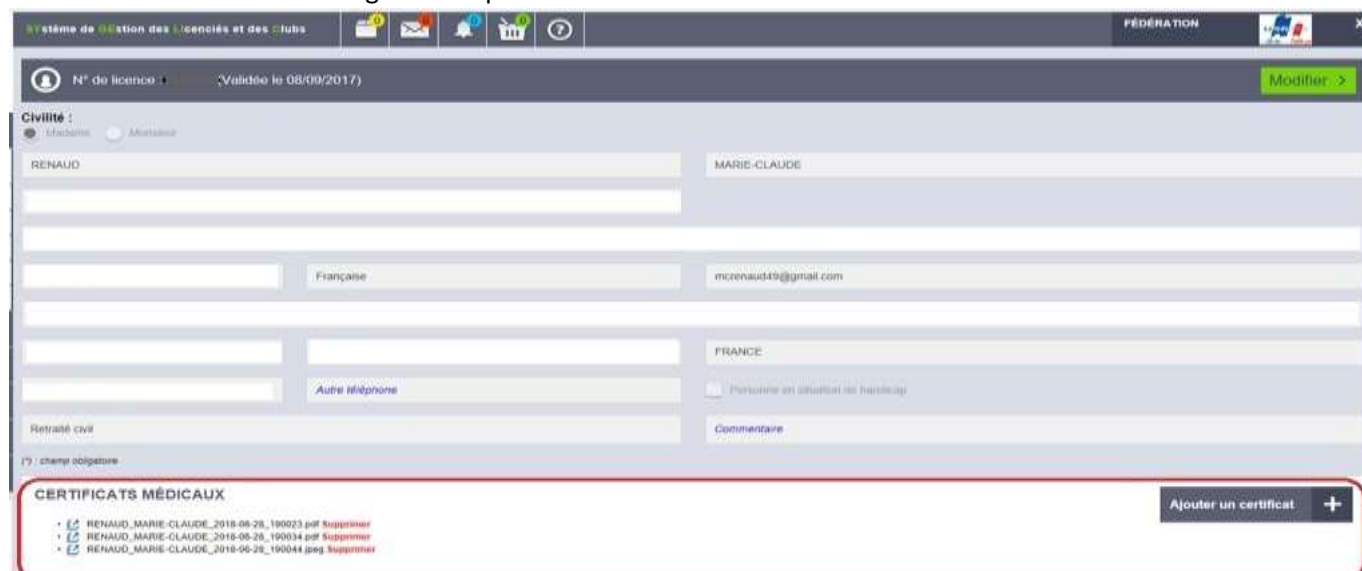
II. VÉRIFICATIONS SUR DATES DE NAISSANCE, NUMÉRO DE TELEPHONE, CODE POSTAL ET VILLE

Afin d'éviter des incohérences :

- Sur les dates de naissance : le système alertera de l'incohérence des dates (un licencié est reconnu entre 2 mois et 110 ans)
- Sur les numéros de téléphone, le système imposera le format suivant : 00 00 00 00 00 quel que soit le mode de saisie (exemple une saisie 0000000000 ressortira 00 00 00 00 00), l'indicatif du pays sera donné.
- Sur le code postal et la ville : Association automatique exemple 78310 choix entre COIGNIERES ET MAUREPAS. Il suffit de cliquer plus besoin de rentrer le nom à partir du clavier d'ordinateur

III. TÉLÉCHARGEMENT DES CERTIFICATS MÉDICAUX

- Possibilité de télécharger un ou plusieurs certificats médicaux



The screenshot shows the user profile for 'RENAUD MARIE-CLAUDE'. At the bottom, a red box highlights the 'CERTIFICATS MÉDICAUX' section, which lists three certificates and includes a button to 'Ajouter un certificat'.

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or - CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex
Téléphone : 01 79 86 34 89 - PNIA : 821 947 34 89 - Télécopie : 01 79 86 34 84
www.lafederationdefense.fr

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Membre du comité national olympique et sportif français
Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015

IV. CHAMPS AJOUTÉS SUR LA CV

V-1 Trois nouveaux champs en fin de carte de visite

- Date de création du club
- Date d'affiliation à la FCD
- N° de SIRET ou SIREN

V-2 Anomalies sur carte de visite

Si le système ne peut valider une CV, il renvoie sur les champs incorrects.

Code postal *	Ville *
94114	
	Ville non/mau renseignée.

V. PARAMÉTRAGE DES EXPORTS

Dans le suivi des licences, vous pouvez désormais répartir les hommes ou/et les femmes par classe d'âge. Pour ce faire, il est nécessaire de définir les critères retenus, de rechercher et de réaliser l'export en csv (à enregistrer sous Excel.)

The screenshot shows the 'SUIVI DES LICENCES' interface with various search filters. The 'Sexe' dropdown menu is highlighted with a red circle. The interface includes fields for 'Numéro de licence', 'Type de licence', 'Année', 'Nom', 'Prénom', 'Date de naissance', 'Ligue', 'Région', 'Type d'activité', 'Club', 'Département', 'Année', 'Ville', and 'Origine'. There are also checkboxes for 'Personne en situation de handicap' and 'Affichage des adhérents rattachés au club'. Buttons for 'Ré-initialiser' and 'Rechercher' are visible at the bottom right.

VI. CALCUL DE STATISTIQUES

Davantage de possibilités et amélioration de la rapidité dans le calcul et la présentation des résultats statistiques.

Bonne saison sportive et culturelle
Un souci, une question, les services de la fédération sont à votre disposition
Le bureau des licences : Fanny Dedieu 01 79 86 34 86
f.dedieu@lafederationdefense.fr

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or - CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex
Téléphone : 01 79 86 34 89 - PNIA : 821 947 34 89 - Télécopie : 01 79 86 34 84
www.lafederationdefense.fr

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Membre du comité national olympique et sportif français
Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015